



Extrait du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de GAILLAC (Tarn)

[Mardi 15 décembre 2020]

Date de la convocation

9 décembre 2020

Date d'affichage

16 décembre 2020

Nombre de conseillers

En exercice : 33

Présents : 31

Procurations : 1

Votants : 32

Martine SOUQUET, Maire, Francis RUFFEL, Christelle HARDY, Pierre TRANIER, Dominique HIRISSOU, Alain SORIANO, Marie MONTELS, Eric PILUDU, Claire VILLENEUVE, Christian PERO *Maires Adjoints*, Anne DUBIER, Thierry VOGELAAR, Dany PORTES, Lahcene BAAZIZ, Martine MOSTARDI, Monique GUILLE, Martine VIOLETTE, Laurent SQUASSINA, Philippe ISSARD, Isabelle BEAUVAIS, Thierry BODDI, Christel PALIS, David AMALRIC, Daniel RIBES, Arnaud ELGOYHEN, Corinne DARMANI, Gabriel CARRAMUSA, Jean BATAILLOU, Agnès MERONI, Jean-Marc AGUERRE, Dominique BOYER, *Conseillers*

Absents et représentés : Alice GAUTREAU

Absents : Thomas DOMENECH

Secrétaire de séance : Eric PILUDU

N° 180/ 2020

OBJET DE DELIBERATION : Subvention exceptionnelle aux associations caritatives

A l'approche de la période hivernale et des fêtes de fin d'année, la Ville de Gaillac souhaite accorder un soutien supplémentaire aux associations caritatives qui portent assistance à un grand nombre de Gaillacois dont la situation est aggravée par les conséquences économiques et sociales de la crise sanitaire.

Madame le maire propose donc aux conseillers d'approuver l'allocation d'une subvention exceptionnelle de 1000 euros à chacune des 6 associations caritatives suivantes :

- Secours populaire
- Secours catholique
- Croix rouge
- Restos du cœur
- Œuvre Emilie de Vialar
- Epicerie sociale Lou Mercat

VOTE : 1 ABSTENTION

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

APPROUVE le versement des subventions mentionnées ci-dessus,

DONNE pouvoir à Madame le Maire de signer toutes pièces nécessaires à l'accomplissement des présentes.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Madame le Maire,

Martine SOUQUET

Fait à Gaillac le 16 décembre 2020

Accusé de réception en préfecture
081-218100998-20201216-180-2020-DE
Date de télétransmission : 16/12/2020
Date de réception préfecture : 16/12/2020